

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

7 février 2025

2025/02.N°3

**Objet de la Délibération :**  
**Avenant marché transport  
bennes de déchèterie**

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février 2025 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

Présents : Mme N.COYARD, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS, J.PARROT, P.PICHAVANT, B.GILSON, P.DEHAND, B.GOEURIOT,  
Excusés : M. J-P.COLIN  
Suppléants présents :

Vu notre marché de gardiennage et de transport des bennes de déchèterie sur la période 2025/2029 confié à SEPUR,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de renouvellement de nos marchés de transport/traitement des déchets verts et inertes collectés en déchèterie, il est apparu plus opportun de réintégrer certaines prestations de transport au marché de SEPUR, à savoir ;

- Enlèvement/transport déchets verts et inertes de la déchèterie de Clermont
- Enlèvement/transport déchets verts de la déchèterie de Fresnes
- Enlèvement/transport déchets verts de la déchèterie de Damvillers
- Enlèvement/transport déchets verts de la déchèterie de Spincourt

Considérant la proposition de tarifs faite par SEPUR à la suite de notre sollicitation en ce sens,

Considérant que la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande, réunie le 13 février 2025 a analysé la proposition reçue,

Considérant que, dans le cadre de cette analyse, la commission d'appel d'offres a accepté la proposition d'avenant de SEPUR introduisant ces prix nouveaux,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,  
Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** d'acter par un avenant l'introduction des prix de rotations suivants :

- Déchèterie de Clermont : 115.00€ HT / rotation
- Déchèterie de Fresnes : 120.00€ HT / rotation
- Déchèterie de Damvillers : 120.00€ HT / rotation
- Déchèterie de Clermont : 135.00€ HT / rotation

**DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-055-200046647-20250218-2025\_02\_3-0

**PRECISE** que les autres clauses du présent marché restent inchangées

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA

